

N° Notification au Préfet : 152 364

**Conditions Définitives en date du 21 mars 2016**



**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de **500.000.000** d'euros

**SOUCHE No : 2016-1**

**TRANCHE No : 1**

**Emission de Titres d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros  
portant intérêt à Taux Variable et venant à échéance le 23 mars 2026**

Prix d'Emission : 100 %

AGENT PLACEUR

**Crédit Mutuel Arkéa**

## PARTIE 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 8 septembre 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°15-475 en date du 8 septembre 2015) et le supplément au prospectus de base en date du 20 janvier 2016 (visé par l'**AMF** sous le n° 16-032 en date du 20 janvier 2016) relatif au Programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'**AMF** ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur ([www.puydedome.fr/Finances](http://www.puydedome.fr/Finances)), aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 1. | Emetteur :   | Département du Puy-de-Dôme                     |
| 2. | (a) Souche :   | 2016-1   |
|    | (b) Tranche :  | 1  |
|    | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet                                     |
| 3. | Devise(s) Prévues(s) :                                   | Euro ( <b>EUR</b> )                            |
| 4. | Montant Nominal Total :                                  | 10.000.000 EUR                                 |
|    | (a) Souche :   | 10.000.000 EUR                                 |
|    | (b) Tranche :  | 10.000.000 EUR                                 |
| 5. | Prix d'émission :  | 100 % du Montant Nominal Total                 |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :                      | 100.000 EUR                                    |
| 7. | (a) Date d'Emission :                                    | 23 mars 2016                                   |
|    | (b) Date de Début de Période d'Intérêts :                | Date d'Emission                                |
| 8. | Date d'Echéance :  | 23 mars 2026                                   |
| 9. | Base d'Intérêt :   | EURIBOR 3 mois + Marge ; Taux Variable (autres |

détails indiqués ci-dessous)

10. Base de Remboursement/Paiement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100 % de leur montant nominal.
11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : Non Applicable
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil départemental de l'Emetteur n° 3.18 du 16 décembre 2015
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Non Applicable
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :
- (a) Période(s) d'Intérêts : Trimestrielle
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 23 juin, 23 septembre, 23 décembre et 23 mars de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance incluse, ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré précise au paragraphe 16(d) ci-dessous.
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 23 juin 2016
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée
- (e) Centre(s) d'Affaires (Modalité **Erreur! Source du renvoi introuvable.**) : TARGET et Paris
- (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Non Applicable
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Modalité **Erreur! Source du renvoi introuvable.**) : Applicable

- Source du renvoi introuvable.) :**
- Taux de Référence : EURIBOR 3 mois
  - Page Ecran : Page Reuters EURIBOR 3 mois
  - Date de Référence : Non Applicable
  - Heure de Référence : 11 heures (heure de Bruxelles)
  - Date de Détermination du Coupon : 2 Jours Ouvrés TARGET à Paris pour l'Euro avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts
  - Source Principale pour le Taux Variable : Page Ecran
  - Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") : Non Applicable
  - Place Financière de Référence : Non Applicable
  - Référence de Marché : EURIBOR
  - Montant Donné : Non Applicable
  - Date de Valeur : Non Applicable
  - Durée Prévue : Non Applicable
- (i) Détermination FBF (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Non Applicable
- (j) Marge(s) : + 0,50% par an
- (k) Taux d'Intérêt Minimum : Non Applicable
- (l) Taux d'Intérêt Maximum : Non Applicable
- (m) Méthode de Décompte des Jours (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Exact/360
- (n) Coefficient Multiplicateur : Non Applicable

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon  
Zéro : Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur Non Applicable
19. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 EUR
21. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), pour illégalité (Modalité 5.8) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 EUR
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Oui
- (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)) : Non Applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : TARGET et Paris
24. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable

25. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
27. Masse (Modalité **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : Masse Complète est applicable.
- Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Aether Financial Services S.N.C  
2 Square La Bruyère  
75009 Paris  
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 811 475 383
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 EUR hors taxes par an au titre de ses fonctions.

## OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

## RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Jean-Louis ESCURET, Directeur Général des Services  
Dûment autorisé



REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

21 MARS 2016

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## PARTIE 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 5.350 EUR

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA (perspective négative) par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet ([www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs](http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs)) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne font l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros: Non Applicable

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 4. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Le détail de l'historique du taux EURIBOR peut être obtenu de Reuters.

#### 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Crédit Mutuel Arkéa

Restrictions de vente - États-Unis Réglementation S Compliance Category 1  
d'Amérique :

**6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES**

- (a) Code ISIN : FR0013139268
- (b) Code commun : 138073645
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de  
Dépositaire Central : Oui
- (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear  
et Clearstream, Luxembourg : Non
- (d) Tout système de compensation autre que  
Euroclear France, Euroclear et Clearstream,  
Luxembourg et le(s) numéro(s)  
d'identification correspondant(s) : Non Applicable
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs  
initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust  
Siège social:  
1/3, Place Valhubert  
75206 Paris cedex 13  
France  
Etablissement Principal :  
14, rue Rouget de Lisle  
92130 Issy Les Moulineaux  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable